

Projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées

de la commune de La Chevrolière

Grand Lieu Communauté

Enquête publique du 20 juin au 19 juillet 2022

Procès verbal de synthèse des observations

Préambule.

Cette enquête publique porte sur l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées (AEU) de la commune de La Chevrolière (44 118), qui relève de la communauté de communes « Grand Lieu Communauté ».

La mise à jour de ce document, établi en janvier 2007, est devenue nécessaire afin :

- d'intégrer les évolutions du système d'assainissement de la commune,
- de mettre à jour les charges polluantes traitées par les stations d'épuration, eu égard à l'augmentation de la population,
- de projeter l'extension du réseau AEU en fonction des zones d'urbanisation future.

Cette actualisation du zonage d'AEU est préalable à la révision du Plan local d'urbanisme de La Chevrolière, prévue du 7 septembre au 7 octobre 2022.

2. Déroulement de l'enquête.

L'**avis d'enquête** a été publié dans deux journaux locaux d'annonces légales, Ouest-France et Presse-Océan, le lundi 30 mai, puis le mercredi 22 juin 2022.

Outre, le siège de Grand Lieu Communauté et la mairie de La Chevrolière, l'avis a été affiché à vingt endroits du territoire de la commune, choisis parmi les lieux les plus fréquentés par la population (*médiathèque, espace culturel, complexe sportif...*), ainsi que dans les principaux villages de la commune.

Enfin, l'ouverture de l'enquête a été signalée sur les sites internet respectifs de la communauté de communes Grand Lieu Communauté et de la commune de La Chevrolière.

Pendant cette enquête qui a duré trente jours consécutifs, le public a pu consulter le dossier, en version papier, en mairie de La Chevrolière, ainsi que le consulter et/ou le télécharger, en version numérique, depuis le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le public a pu communiquer ses **observations** :

- par inscription sur le registre papier, ouvert en mairie de La Chevrolière ;
- par courriel, à l'adresse : enquetepublique@grandlieu.fr ;
- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur, à la mairie de La Chevrolière.

J'ai tenu **quatre permanences** en mairie de La Chevrolière, à savoir :

Lundi 20 juin 2022 de 9h à 12h
Samedi 2 juillet 2022 de 9h30 à 12h
Jeudi 7 juillet 2022 de 14h à 17h
Mardi 19 juillet 2022 de 14h à 17h

Lors de ces permanences :

- j'ai accueilli **9** (neuf) personnes ;
- j'ai reçu **4** (quatre) observations, dont trois inscrites sur le registre papier et une lettre (doublée d'un courriel).

3. Divers.

Les permanences ont eu lieu en respectant les directives du Gouvernement, fixées dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la COVID 19 (*respect des gestes barrières, gel hydro alcoolique, port du masque éventuel*).

Aucun incident n'est à signaler par ailleurs.

1. OBSERVATIONS DU PUBLIC.

Les observations sont reprises, en substance, dans le tableau ci après :

| | Auteur(trice)s | Observations |
|--------------------------------------|---|--|
| Obs n°1 Registre 02/06/22 | M Michel Tétu 7 rue des Coutumes La Chevrolière | M Tétu demande le raccordement de sa parcelle au réseau d'assainissement, ainsi que cela aurait été prévu il y a 5 ans. |
| | Réponse de Grand Lieu Communauté: | |
| Obs n°2 Registre 02/06/22 | M Etienne Barillère 9 Rue du Pont St Martin La Chevrolière | M Barillère demande le raccordement de sa parcelle au réseau d'assainissement, dans le prolongement du réseau du Bois Fleuri. Selon lui, sa parcelle située sur un point haut au lieudit les « Coutumes » ne nécessite qu'un raccordement gravitaire (station de relevage pas nécessaire). |
| | Réponse de Grand Lieu Communauté: | |
| Obs n° 3 Registre 19/07/22 | MMme Philippe et Marie Melin 13 La Grande Noë La Chevrolière | La parcelle où sont domiciliés MMme Melin dispose d'un système d'assainissement non collectif réalisé récemment. Au vu du plan du réseau d'assainissement collectif, ces propriétaires ne comprennent pas pourquoi leur parcelle n'est pas raccordable au réseau qui passe pourtant à proximité. (<i>NDLR : cf dossier page 73, § 4.2.7.4</i>). |

| | | |
|--|---|---|
| | | <p>Par ailleurs, MMme Melin possèdent la parcelle cadastrée 139 (La Blanchardière) qui a été classée au PLU de La Chevrolière comme un emplacement réservé (n°17) au profit de l'extension de la station d'épuration (STEP) de la Grande Noë.</p> <p>Ils s'interrogent sur le bien fondé de cette extension, car ils ont noté que cette STEP était largement dimensionnée par rapport aux besoins futurs. De plus, l'extension se fera dans le voisinage immédiat du lotissement de la Laiterie, créant ainsi des nuisances pour les habitants du lotissement.</p> |
| | Commentaire du commissaire enquêteur | <p><i>La question relative à l'emplacement réservé n°17 relève, à mon sens, du PLU de la Chevrolière et plus précisément de l'enquête publique programmée en septembre 2022.</i></p> <p><i>A cet égard, la nécessité d'une extension de la STEP de la Grande Noë pourrait être réexaminée au plan de la stratégie de l'assainissement collectif de la communauté de communes. Enfin, l'agrandissement de cette STEP vers une zone d'habitation interroge.</i></p> |
| | Réponse de Grand Lieu Communauté: | |
| Obs n° 3 Lettre et Courriel 19/07/22 | M Tugdual de Lassat Château de la Freudière La Chevrolière | <p>Dans une lettre remise lors de la dernière permanence, M de Lassat formule plusieurs observations à propos du dossier présenté à l'enquête publique. Celles-ci portent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- La validation du dossier de zonage d'assainissement par le conseil municipal de La Chevrolière, mentionnée dans l'étude, n'est pas jointe au dossier. Cet habitant de la commune précise qu'il n'a pas trouvé de délibération en ce sens.- Le système d'assainissement peut être impacté par des infiltrations d'eaux parasites, en raison de la proximité du ruisseau de la Chaussée avec le réseau de collecte au nord du bourg. M de Lassat relève qu'il n'y a pas de données chiffrées relatives à cet impact (pas d'«étude d'impact»). De plus, le coût de l'extension du réseau n'est pas présenté. <p>Enfin, le volume des rejets dans le milieu naturel, lors des événements orageux n'ont pas été chiffrés.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none">- S'agissant de la qualité des eaux du ruisseau de la Chaussée, celle-ci ne peut être classée de bonne qualité, alors qu'elle se dégrade au fil des ans. A cet égard, les données de la CC de Grand Lieu Communauté et/ou celles de la commune de La Chevrolière nécessiteraient d'être actualisées afin d'être en cohérence avec les données du Syndicat de bassin versant de Grand Lieu. Enfin, M de Lassat note que le dossier ne fait pas référence à la dernière version du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE mars 2022).- M de Lassat relève qu'il est envisagé d'étendre le réseau d'assainissement dans des secteurs au sous-sol de colluvions ou d'alluvions où le risque de remontées de nappes est important. Il énumère alors les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ainsi que zones à urbaniser, concernées par ce risque. A nouveau, il regrette que l'étude de zonage fasse l'impasse sur les coûts d'extension et les surcoûts associés à la résorption des risques induits par l'extension.- En ce qui concerne la STEP de la Grande Noë, M de Lassat estime, calculs à l'appui, que les perspectives du bilan des charges de cette STEP doivent être revues à la baisse, notamment car la charge en équivalent habitant (EH) au titre des eaux claires parasites (ECP) n'est pas évoquée.- Enfin, s'agissant de l'augmentation des charges de la STEP de Viais, à laquelle est raccordée une partie du réseau EU de La Chevrolière, M de Lassat estime que les chiffres présentés ne prennent en compte que l'accroissement de charges provenant de la commune de La Chevrolière. Or, pour être exhaustif, il conviendrait aussi de prendre en compte les augmentations de charges provenant des communes environnantes (Pont Saint Martin, Le Bignon). Soit au total une augmentation de 1.326 EH. |
| | Réponse de Grand Lieu Communauté: | |

2. OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES CONSULTÉES

(Pour mémoire)

Le 15 mars 2022, Grand Lieu Communauté a présenté à la **Mission régionale de l'autorité environnementale** (MRAE) le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de La Chevrolière. Ce projet a fait l'objet d'un « examen au cas par cas ».
A l'issue, au vu des informations fournies, la MRAE a décidé que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A Nantes, le 25 juillet 2022.

Pierre Bachellerie,
Commissaire-enquêteur